



Les professionnels du grand-âge appellent à « une grande loi sociétale »

Dépendance - Handicap | Publié le : 10.02.2022

Dans une tribune publiée le 10 février, les professionnels du grand-âge plaident pour la mise en œuvre d'une réforme de l'accompagnement des personnes âgées dans les 100 jours suivant le deuxième tour de l'élection présidentielle.

« *S'engager pour une société de tous les âges.* » Tel est le titre de [la pétition](#) lancée le 10 février par les principaux acteurs du secteur du grand âge*. L'appel s'adresse aux candidats à l'élection présidentielle pour qu'ils agissent en faveur de la réforme de l'accompagnement des personnes âgées « *dans les 100 jours après l'élection* ». Une réforme annoncée et [repoussée](#) depuis quinze ans, et qui pourrait passer par « *une grande loi sociétale qui soit aussi une loi de programmation donnant à la France les moyens de ses ambitions pour ses citoyens d'aujourd'hui et de demain* ».

Si les fédérations et associations reconnaissent que « *des mesures historiques* » (cinquième branche autonomie et revalorisation des salaires) ont été prises lors du dernier quinquennat, leurs représentants estiment qu'elles « *restent largement insuffisantes pour répondre aux difficultés immédiates, et plus encore, pour faire face au défi démographique qui s'amorce* ».

*Les auteurs de la pétition : la Fédération nationale Adédom, l'Union nationale ADMR, l'AD-PA – (Association des directeurs au service des personnes âgées), la Fedesap (Fédération des services à la personne et de proximité), la Fehap (Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés solidaires), la Fesp (Fédération du service aux particuliers), la FHF (Fédération hospitalière de France), la Fnaap/CSF (Fédération des associations de l'aide familiale populaire), la Fnadepa (Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées), la Fnaqpa (Fédération nationale Avenir et qualité de vie des personnes âgées), le Synerpa (Syndicat national des établissements & résidences privés et services d'aide à domicile pour personnes âgées) et l'UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)

La rédaction